

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019 A 19H00

Etaient présents : Mrs et Mmes Patrick FOURCHEGU, Christophe NOYERIE, Jean Louis BOGIRAUD, Eric BANC, Maryse FAY, Catherine DESCHAMPS, Joseph DESRIEUX, Blandine DANANCHER, Alain DUBOSQ.

Délégation de pouvoirs :

- Monsieur Christophe NOYERIE a donné son pouvoir à Monsieur Patrick FOURCHEGU

La fiche de présence est émargée par tous les conseillers présents.

Mme Blandine DANANCHER est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la réunion du conseil municipal à 19H00 précise.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accords de rajouter un sujet concernant le devenir du «bâtiment de la cure», ayant été sollicité (par lettre recommandée avec A/R) par une personne souhaitant se porter acquéreur de ce bien communal.

Les conseillers approuvant cet ajout, Monsieur le maire aborde donc ce sujet en premier.

Lecture est faite de ce courrier dont le contenu est accueilli avec bienveillance.

Monsieur le maire indique qu'il ne s'agit pas lors de cette séance de se prononcer sur la vente, ne souhaitant pas «bruler les étapes», mais d'obtenir un avis du conseil pour, dans un premier temps faire évaluer le bien en question par le service des domaines.

Accord à l'unanimité des votes.

Monsieur le maire demande ensuite s'il y a des observations à faire concernant le compte rendu du mercredi 5 juin 2019.

Madame Maryse FAY demande à ce que soit modifié le dernier paragraphe concernant «le Jumelage» précisant que la démarche avait déjà été engagée au cours du mandat précédent.

Monsieur le maire prend acte de cette remarque. La nouvelle formulation est approuvée par tous.

Les différents sujets mentionnés à l'ordre du jour sont ensuite traité dans l'ordre indiqué sur les convocations :

### **1°) Désignation d'un délégué au Plan Climat Air Energie Territorial (service Environnement d'Arche Agglo)**

Monsieur le maire précise que cela concerne les domaines suivants :

- Emissions de gaz à effet de serre
- La consommation énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- L'amélioration de la qualité de l'air
- L'adaptation aux changements climatiques

Des sujets importants nécessitant l'implication de chaque commune d'Arche Agglo.

Dans un premier temps, il est fait appel à un(e) volontaire pour devenir le référent en la matière pour la commune de Boucieu le Roi.

Seule, madame Blandine DANANCHER s'est portée volontaire, sa candidature a été validée à l'unanimité des votes.

### **2°) Demande de maintien de la Trésorerie de TournonS/Rhône**

Monsieur le maire expose au Conseil municipal la réforme envisagée au sujet du réseau des Trésoreries

Sur 15 trésoreries actuelles au sein du département, douze seront supprimées !

En ce qui concerne, la suppression de celle de Tournon elle sera transférée à Annonay ce qui sera très préjudiciable pour les Mairies en termes de proximité

A l'unanimité des votes, les membres du conseil municipal demande le maintien de la trésorerie de Tournon S/Rhône

### **3°) Demande d'achat de terrain**

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier de la part de Mme et Mr CARON Patrick à son attention et celle des conseillers municipaux, faisant part de leur intention de se porter acquéreur «d'un petit bout de terrain» jouxtant leur maison (superficie de 10,10 m<sup>2</sup>).

Le plan a été présenté aux membres du Conseil.

L'objectif défini dans la lettre étant d'entretenir cet endroit.

Avant de débattre sur le sujet, Monsieur le maire rappelle ce qu'il avait déjà dit lors d'un précédent Conseil municipal, à savoir qu'il faut distinguer les parcelles de terrain numérotées qui peuvent-être proposées à la vente avec accord des conseillers, des terrains constituant la voirie communale, nécessitant obligatoirement une enquête publique.

Dans le cas présent, nous sommes donc, au vu du plan présenté aux conseillers, dans l'obligation de solliciter un enquêteur public pour respecter la procédure de déclassement, avant d'envisager la vente.

Il est alors demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur un accord de principe concernant cette vente, avant d'envisager la suite.

A l'unanimité des votants, un avis favorable est donné avec cependant les réserves suivantes :

-Que ce terrain ne fasse l'objet d'aucune construction

-Qu'aucune ouverture ou agrandissement d'ouverture donnant sur l'extérieur ne soit possible et que le demandeur respecte son engagement d'entretien de cet espace.

A noter que l'acheteur potentiel devra s'acquitter des frais inhérents à l'enquête publique d'une part et des frais d'actes notariaux.

Pour engager ces procédures officiellement, le demandeur devra formuler son acceptation par écrit à l'attention du Maire et de son Conseil Municipal.

### **4) Nomination par voie d'avancement de grade de la secrétaire de Mairie**

Un courrier émanant du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Ardèche avec avis favorable de la Commission Administrative paritaire de catégorie A en date du 14 Juin 2019 indique que le dossier de la secrétaire de mairie est recevable concernant l'accès au grade d'attaché territorial (pour les fonctionnaires de catégorie A appartenant au cadre d'emplois des secrétaires de Mairie).

Le document a été fourni à chaque conseiller pour prendre connaissance de cette notification.

Une simulation de l'évolution du coût salarial a été présentée aux membres du Conseil et consultée attentivement par certains.

Monsieur le maire reconnaît que la masse salariale est importante pour la commune de Boucieu le Roi, mais ne date pas d'hier et précise que la secrétaire de Mairie est en poste depuis 1986. Il s'agit en fait de l'obtention des 2 échelons de fin de carrière.

Monsieur Jean Louis BOGIRAUD indique que selon un article paru dans le Dauphiné Libéré, elle aurait changé et réduit ses horaires d'ouvertures au Public, considérant cela anormal.

Monsieur le Maire, déclare qu'il a pris connaissance de l'article de presse mais que les horaires n'ont pas été changés.

Monsieur Eric BANC fait remarquer que ses heures de travail ne sont pas représentées uniquement par les heures d'ouverture au Public et qu'elle réalise 32H par semaine comme le prévoit sa fiche de poste, ce que confirme le Maire.

Pour revenir aux délibérations qui font l'objet du positionnement à prendre, Monsieur le maire demande aux membres présents de voter.

**- délibération portant création de l'emploi**

**- délibération fixant les taux de promotions**

Résultats des votes :

Pour : 7 (Mmes et M Patrick FOURCHEGU, Christophe NOYERIE, Eric BANC, Maryse FAY, Catherine DESCHAMPS, Blandine DANANCHER, Alain DUBOSQ)

Abstentions : 2 (messieurs Jean Louis BOGIRAUD et Joseph DESRIEUX)

**Décisions prises à la majorité des votants**

Pendant la séance du conseil municipal, M. Eric BANC, correspondant officiel de l'organisation du passage de l'Ardéchoise 2019 (avec Mr Jean Louis BOGIRAUD), informe l'assistance que lors de la réunion des bénévoles et représentants, la commune de Boucieu le Roi a été récompensée, comme l'année passée, à la hauteur d'une somme de 450€ pour son accueil et animation. Une photo souvenir encadrée a également été offerte.

Un grand merci à tous les bénévoles de la commune qui se sont investis dans le cadre de cette manifestation.

M. Eric BANC précise que la somme devrait, à partir de cette année, être mandatée directement sur notre compte de la commune, via la trésorerie.

Prochain conseil municipal le 6 Décembre 2019 avec la présence de la secrétaire de Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire met fin à la réunion du Conseil à 20H35.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux